
NAVIGA



E

NAVIGA

Règles de classe

9.97 F5E Classe un mètre

9.97.1 SIGNES ESSENTIELS

La classe F5-E Un Mètre est une classe unique suivant la règle 9.94.3 dont la longueur de coque ne peut pas dépasser 1 mètre.

L'instance définissant cette classe est la NAVIGA (en conformité avec la règle le 9.94.1).

9.97.2 ADMISSIBILITÉ DES ANCIENS VOILIERS F5-E

Tous les voiliers construits avant la mise en vigueur de la nouvelle jauge, doivent être mis en conformité avec les nouvelles règles.

9.97.3 COQUE

- a. La longueur hors tout, y compris la défense d'étrave, est au maximum de 100 cm.
- b. Pas de construction multi-coque.
- c. Une défense d'étrave doit être installée. Elle est fabriquée à partir d'un matériau de type caoutchouc et doit avoir au moins 1 cm d'épaisseur, mesuré dans la direction longitudinale de la coque.
- d. Pendant la course sont interdits tous les types de flaps, de ballasts variables, de carènes mobiles. Pendant une régata ni la quille, ni le lest ne peuvent être modifiés ou déplacés.
- e. La longueur de la quille mesurée du point le plus bas sous la coque jusqu'au point le plus bas de la quille est au maximum de 38 cm (comme représenté dans le schéma des mesures) et aucun profil de forme concave ne doit exister au passage de la coque à la quille.
- f. Matériaux : tout matériau est autorisé, sauf les fibres de carbone et d'aramides (kevlar). L'intérieur de la coque ne doit pas être peint ou teinté afin de pouvoir contrôler les matériaux.

9.97.4 MÂTURE

- a. Hauteur maximale du mât : 170 cm. (point le plus élevé de tous les raccords à l'exception de la girouette)
- b. Diamètre maxi du mât et des bômes : 2 cm.
- c. Il est juste autorisé un mât fixe. (Pas de mât tournant ou autres constructions).
- d. Le foc doit être à balancier (pas de balestron).
- e. Matériaux pour le mât et les espars : tout matériau autorisé.

9.97.5 VOILE

- a. Surface de voile maximale : voir schéma de mesure.
- b. Il doit y avoir un foc et une grand-voile. Les deux voiles doivent, conformément au schéma de mesure, être tracées sur la base d'un triangle.
- c. Sur la grand-voile un arrondi de la chute supplémentaire sera mesuré selon le croquis à partir des points extrêmes conformément au schéma. Les points ainsi positionnés sont reliés successivement entre eux, du point à l'arrière de la tête jusqu'au point d'écoute par des lignes droites. Les arrondis autorisés montrés dans le schéma à chaque quart sont des valeurs maximales qui peuvent être atteintes. Cependant la liaison entre les points doit toujours rester une ligne droite.

d. A la chute du foc et à la bordure du foc et de la grand-voile, il n'y a aucun arrondi autorisé. Les bords de voile sont à découper suivant une ligne droite.

e. Le bord supérieur de la planche tête du foc et de la grand-voile ne peut excéder au maximum 2 cm de large (cf. schéma de mesure).

f. Sur la grand-voile, 3 lattes sont autorisées. L'axe longitudinal de celles-ci est à placer aux points définissant les relevés des quarts de la voile. La longueur des lattes de voile peut être au maximum de 10 cm, la largeur au maximum de 1 cm. Aucun autre raidisseur de voile est autorisé.

g. 4 gréements sont autorisés : 2 gréements A, 1 gréement B et 1 gréement C.

9.97.6 POIDS

a) Le poids du voilier tout équipé (en état de marche avec chaque gréement et système de commande complet) y compris la quille et le gouvernail ne doit pas être inférieur à 4 kg.

b) Le poids de l'ensemble dérive/lest doit être compris entre 2,2 et 2,5 kg.

c) Le poids du safran est de 75 g maximum

9.97.7 CARACTÉRISTIQUES de la radiocommande

a. Il ne doit pas être utilisé plus de 2 fonctions de contrôle radio : l'une pour agir sur le gouvernail, la seconde pour la manipulation simultanée du foc et de la grand-voile.

b. Des installations d'autoguidage et d'équipement pour une conduite automatique ou d'automatismes sont interdits.

9.97.8 MARQUES DE CLASSE

a. L'emblème de classe est la lettre « E » (majuscule). Il est à placer avec l'identifiant de la nationalité et le numéro de voile conformément à la règle 25 (Marques de classe....) sur chaque grand-voile de tous les jeux de voile.

b. Les autres identificateurs doivent correspondre à la règle 9.96.1.

9.97.9 DIAGRAMME DES RELEVÉS

	Jeu A	Jeu B	Jeu C
A	Max.1600	Max.1180	Max.880
B	350-360	340-350	310-320
C	1610-1620	1200-1210	910-920
D	305-315	295-305	265-275
E	235-245	225-235	205-215
F	135-145	130-140	115-125
H	1660-1700	1240-1280	940-980
I	Mini.220	Mini.160	Mini.120
K	1320-1330	980-990	730-740
L	375-385	340-350	290-300
M	1245-1255	900-910	655-665
N	185-195	165-175	140-150
P	400-430	285-315	205-235
Q	820-850	590-620	425-455

NAVIGA voile rc E



Certificat de jauge

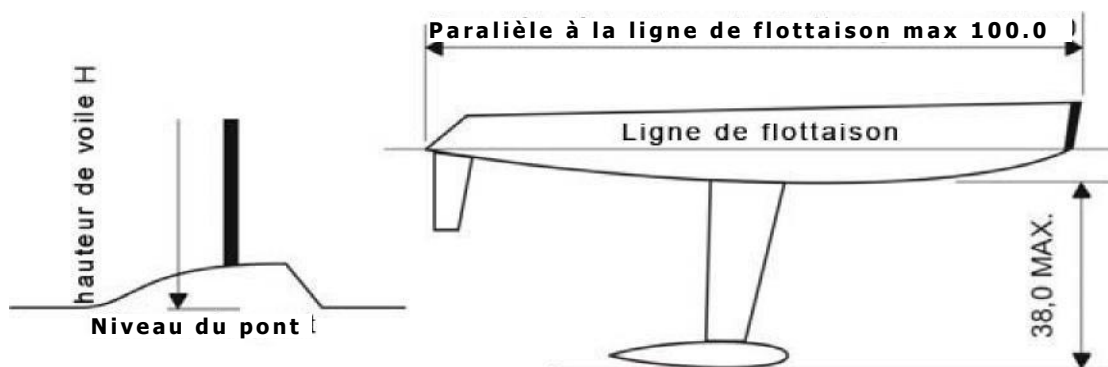
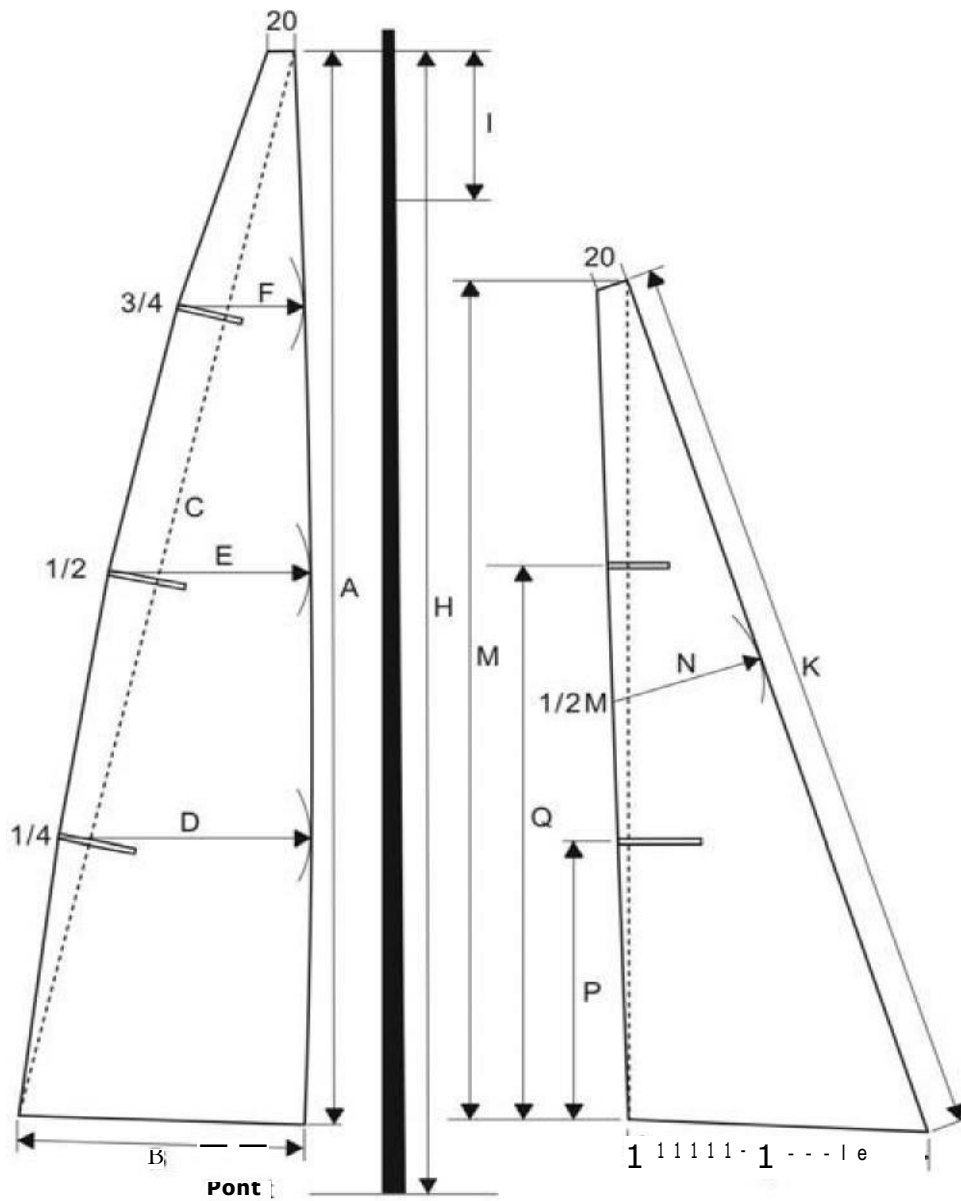
Propriétaire	
Adresse	
N° de voile	
N° de coque	
Date du relevé	

Signature du
jaugeur

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the signature of the measurer.

A contrôler par le jugeur

Règles		
9.97.3	Coque	
3a	Longueur hors tout 100 cm	
3c	Défense d'étrave : minimum 1 cm	
3d	Pas de quille ou lest mobiles	
3e	Longueur de quille au maximum de 38 cm	
3f	Pas de carbone ou kevlar dans la coque	
9.97.4	Gréement	
4a	Les gréements A et A1 sont conformes en dimensions	
	Le gréement B est conforme en dimensions	
	Le gréement C est conforme en dimensions	
4b	Diamètre maximum du mât et des espars : 2 cm	
4c	Mât fixe	
4d	Le foc est un foc à balancier	
9.97.5	Voile	
5a	Toutes les limites de tolérance sont respectées	
5b	Un foc et une grand-voile sont disponibles	
5c	Toutes les restrictions de voile sont conformes	
5d	Les lattes de grand-voile sont disposées suivant le schéma	
5e	Les bordures de voile ne sont pas ralinguées	
5f	Il y a au maximum 4 jeux de voiles	
	Les inscriptions sur les voiles sont conformes	
	Divers	
6a	Poids prêt à naviguer au minimum de 4 kg	
7a	Seulement 2 fonctions de radio-commande	



Minimums et maximums des 4 jeux de voiles A, A, B, C

	Jeu A	Jeu B	Jeu C	
A	Max.1600	Max.1180	Max.880	
B	350-360	340-350	310-320	
C	1610-1620	1200-1210	910-920	
D	305-315	295-305	265-275	
E	235-245	225-235	205-215	
F	135-145	130-140	115-125	
H	1660-1700	1240-1280	940-980	
I	Mini.220	Mini.160	Mini.120	
K	1320-1330	980-990	730-740	
L	375-385	340-350	290-300	
M	1245-1255	900-910	655-665	
N	185-195	165-175	140-150	
P	400-430	285-315	205-235	
Q	820-850	590-620	425-455	